

2010/2680 - Attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'ouverture d'une micro-crèche gérée par la Mutualité Française du Rhône dans des locaux du Groupe scolaire « Les Dahlias » - 304, avenue Andréï Sakharov à Lyon 9e - Signature des conventions cadre et d'occupation temporaire des locaux (Direction de l'Enfance) (BMO du 05/07/2010, p. 1584)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Pour compléter pour M. David tout à l'heure, dans ce rapport, il y a aussi l'intervention de la Mutualité française pour une micro crèche à la Duchère, parce qu'elle a été la seule structure qui a proposé d'avoir un projet qui permette l'accès à l'emploi des femmes qui avaient un handicap du fait de l'absence de mode de garde pour y arriver et qui monte donc cette micro crèche à la Duchère, avec cet objectif social.

Voilà pourquoi nous travaillons aussi avec un partenaire, comme la Mutualité.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

M. HUGUET Patrick : Nous allons voter contre les dossiers 2595 à 2599, qui concernent Cap Canal et qui représentent une dépense de 100 000 €. Madame Rivoire, vous voyez, 100 000 € qui pourraient être orientés à destination de la Petite Enfance.

Puis je voudrais enfin, avant que Mme Gay ne parte en vacances, et qu'elle m'écoute, lui dire que je n'ai jamais mis en doute la qualité et la sincérité de son engagement au service des Lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci bien. Vous n'êtes pas candidat à la Mairie de Lyon, Monsieur Huguet ?

M. HUGUET Patrick : Non pas encore ! Cela vous ferait plaisir Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Pas encore ! Ce serait très très bien !

M. HUGUET Patrick : Je vais y réfléchir !

M. LE MAIRE : Donc voilà, juste avant les vacances, cela peut être l'occasion de réflexions.

(Adopté.)